

TABLE DES DÉCÈS

NOMS	PRÉNOMS	AGE			DATES DES DÉCÈS	DÉCÈS		DÉCÈS SUIVANT LEUR NATURE								
		Ans.	Mois.	Jours.		Appartenant à la population du département de Français étrangers au département, d'individus non Français.	Mort de la variole.	Suicides.	Meurtrés.	Morts accidentelles.	Morts épidémiques et autres.					
FILLES																
FEMMES MARIÉES																
Jean	Francoise	79			6 Novembre											
VEUVES																

Certifié conforme les Tables ci-dessus, aux registres de l'État civil de l'an 1897  
 par le Maire de la Commune de Tolcarde  
 le Deux Janvier an 1897.



Le Maire,

*J. Cambon*



Le présent registre contenant *quatre* feuillets de papier timbré, et destiné à recevoir les actes de l'état civil pendant l'année mil huit cent quatre-vingt-dix sept, a été coté par premier et dernier, et paraphé en tous ses feuillets, par Nous, Président du Tribunal de Première Instance, séant à Villefranche, arrondissement de Villefranche, département de la Haute-Garonne.

Fait double à Villefranche, le *treize* Décembre mil huit cent quatre-vingt-seize.

N<sup>o</sup> 1  
 Mariage  
 de Jean Etienne  
 Vidal et  
 Belaygue Philippine  
 le 13 février

*Halle*  
 L'an mil huit cent quatre-vingt-dix-sept et le treize février à dix heures du matin dans la salle de la mairie de cette commune publiquement et portes ouvertes devant nous Jean Cambon Maire officier de l'état civil de la commune de Tolcarde canton et arrondissement de Villefranche Haute-Garonne sont comparus Jean Etienne Vidal propriétaire cultivateur domicilié à Tolcarde où il est né le trois août mil huit cent soixante-treize ce qui est constaté par son acte de naissance dûment légalisé et ci-annexé âgé de vingt-trois ans révolus, majeur, fils légitime de Paul Vidal âgé de cinquante ans propriétaire et de Justine Bonadieu sans profession âgée de quarante-huit ans domiciliée à Tolcarde, ici présents et consentant au futur mariage d'une part. Et la demoiselle Philippine Belaygue sans profession domiciliée à Montauban ni à Tillac canton de Vaour arrondissement de Gaillac le vingt-sept octobre mil huit cent soixante-un ce qui est constaté par son acte de naissance dûment légalisé paraphé et ci-annexé âgée de trente-cinq ans révolus, majeure, fille légitime de feu Blaise Belaygue quand vivait cultivateur domicilié à Tillac canton de Vaour le 26 janvier mil huit cent soixante-onze ce qui est constaté par son acte de décès dûment légalisé ci-annexé et de vivante Marie Cathala sans profession âgée de soixante ans domiciliée à Montauban dont le Conseil a été demandé par acte respectueux certifié par le ministre de Haute-Borderies notaire à Montauban à la date du onze janvier présente année et dont une copie est ci-annexée d'autre part. Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage entre eux projeté et dont les publications ont été faites à la commune de Tolcarde les dimanches vingt-sept décembre dernier et trois janvier présente année sans qu'il soit survenu d'opposition ce qui est constaté par les